



Le programme MYCOFLAURA a besoin de vous !

MYCOFLAURA, ce sont des **résultats exceptionnels***, réalisés en moins de sept ans, MYCOFLAURA est un programme **soutenu** par les instances régionales (DREAL et REGION), MYCOFLAURA est une belle initiative **mettant en valeur le travail de nombreuses associations et mycologues auvergnats et rhônalpins**.

**MYCOFLAURA doit continuer, avec pour OBJECTIF PRIORITAIRE :
établir une liste rouge régionale.**

Nos actions en matière d'édition, de formation et de prévention des intoxications fongiques contribuent déjà à nous faire reconnaître au niveau national et international.

Avec une liste rouge régionale (dans un cadre national), obtenir le soutien financier des pouvoirs publics n'est pas garanti, mais il sera difficile d'ignorer la mycologie.

Suivons l'adage : aide-toi, le ciel t'aidera !

**Soutenir MYCOFLAURA, c'est manifester votre solidarité et votre
générosité, tout en payant moins d'impôts sur les revenus de 2020**

Reconnue d'utilité publique depuis 1972, la FMBDS est habilitée à recevoir des dons, à être bénéficiaire de legs, de donations ou de contrats d'assurance-vie (possible exemption de droits de succession) et du mécénat d'entreprise. Par exemple, les donateurs imposables en France peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt de 66 % du montant versé.

Toute somme versée sera utilisée exclusivement pour le programme MYCOFLAURA.

Yves COURTIEU,
Président de la Fédération mycologique et botanique Dauphiné-Savoie

*mise en place d'un portail internet, recueil, contrôle et intégration de près de 130 000 relevés mycologiques, etc.

•••

De bonnes raisons de soutenir MYCOFLAURA, le programme FMBDS

- ▶ Vous contribuez à ce que les données scientifiques sur les champignons, les myxomycètes et leurs habitats en Auvergne-Rhône-Alpes soient exploitées pour la connaissance de notre biodiversité nationale et ainsi transmises aux générations futures.

- ▶ Vous concrétisez votre solidarité avec les naturalistes des associations fédérales et de tous les bénévoles soucieux de transmettre leurs valeurs et leurs savoirs. Leurs observations représentent un nombre considérable de données.

- ▶ Vous aidez efficacement et concrètement le projet : tous les dons seront affectés à ce programme. Notre éthique et notre rigueur financière vous assurent une bonne utilisation de votre don.

- ▶ Vous concourez à ce que la FMBDS soit reconnue pour son action en faveur de la mycologie, à travers cet ambitieux programme de **connaissance de la fonge de la région Auvergne-Rhône-Alpes**.

Déduction fiscale possible concernant les impôts 2020

Exemples de déduction fiscale et coût de revient sur l'IRPP, l'ISF ou l'impôt sur les sociétés

Mon don	Coût après déduction fiscale pour IRPP (-66 %)	Coût après déduction fiscale pour l'ISF (-75 %)	Coût après déduction fiscale pour l'IS (-60%)
10 €	3,40 €	2,50 €	4,00 €
30 €	10,20 €	7,50 €	12,00 €
50 €	17,00 €	12,50 €	20,00 €
100 €	34,00 €	25,00 €	40,00 €
500 €	170,00 €	125,00 €	200,00 €
1 000 €	340,00 €	250,00 €	400,00 €
10 000 €	3 400,00 €	2 500,00 €	4 000,00 €

Pour tout renseignement sur d'autres formes de dons tels que dons en actions, les donations temporaires d'usufruit ou de legs, **consultez votre notaire qui vous conseillera efficacement.**

Pour tout autre renseignement, contacter Yves Courtieu, au 06 06 42 53 22 ou par courriel : president@fmbds.org

✂-----

Bulletin de soutien

(Merci d'envoyer votre don **avant le 31 décembre 2020** pour bénéficier de la réduction d'impôts sur les revenus 2020)

Document à compléter et à retourner à la trésorière fédérale :
FMBDS c/Martine Régé-Gianas, 182 Rue Dorian, F – 42510 Bussières
Téléphone : +33(0)4 77 28 81 26 - courriel : tresorier@fmbds.org

Nom : Prénom :

Pour une entreprise, nom et sigle

Tel : Courriel :

Adresse :

.....

Code postal : Ville et pays :

Je ne souhaite pas que mon nom, en tant que donateur, soit publié dans les supports de communication de la FMBDS (rapports, site internet, diverses publications, etc.).

Je souhaite être informé régulièrement des avancées du projet.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal pour ma déclaration d'impôts (particulier ou entreprise).

Je fais un don de :

10 € 30 € 50 € 100 € 500 € 800 € 1 000 € Autre montant :

Je vous adresse mon don **à l'ordre de FMBDS** par chèque par virement Paypal

- Virement au compte La Banque Postale - centre de Lyon (CCP Lyon 2147G Lyon)

IBAN : FR08 2004 1010 0700 0214 7G03 883-BIC : PSSTFRPLYO

Nous vous assurons que vos coordonnées ne seront pas transmises à d'autres organismes.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en vous adressant au siège de l'association : 1 place Jean Jaurès 74100 Annemasse ou par courriel au président : president@fmbds.org.